



**CONSEIL
DE QUARTIER
D'ORSAINVILLE**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA)
DU CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE
23 AVRIL 2025, 19 H 00
Salle Desjardins
Centre communautaire du Jardin
4225, rue des Roses, QUÉBEC (Québec)**

ÉTAIENT PRÉSENTS(ES) :

M. Benoît Gosselin	Président
Mme Chantale Coulombe	Vice-présidente
Mme Sonia Tchuembou	Trésorière
M. Charles-Élie Fallu	Secrétaire
Mme Lison Boulanger	Administratrice

ÉTAIT ABSENTS(ES):

M. Marc Auger	Administrateur
M. Moussa Diarso	Administrateur

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS(ES) :

M. Ernesto Salvador Cobos	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
M ^{me} Renée Poulin	Secrétaire de soutien
M. Éric Ralph Mercier	Conseiller municipal, district des Monts, Arrondissement de Charlesbourg
Mme Marie-Pierre Boucher	Conseillère municipale, district Louis XIV, Arrondissement de Charlesbourg.

Onze (11) citoyens assistent à cette assemblée.

IL Y A QUORUM



CONSEIL
DE QUARTIER
D'ORSAINVILLE

**PROJET D'ORDRE DU JOUR
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DU CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE**

6 @ 7 Café-échanges avec les résidents.es de 18 h à 19 h 00
Dans le cadre de son assemblée annuelle, les membres du Conseil d'administration du Conseil de quartier vous invitent à une rencontre conviviale de réseautage. Biscuits et breuvages vous y attendent.

- | | | |
|----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| 1. | Ouverture de l'assemblée | 19 H 00 |
| 2. | Lecture et adoption de l'ordre du jour | 19 H 02 |
| 3. | Élections | 19 h 05 |
| | <ul style="list-style-type: none">• Informations relatives au déroulement des élections.• Appel de candidatures• Présentation des candidates et des candidats• Ouverture du scrutin (voir encadré) | |
| 4. | Adoption du procès-verbal de l'AGA du mercredi, 24 avril 2024 | 19 h 40 |
| | <ul style="list-style-type: none">• Affaires découlant du procès-verbal | |
| 5. | Dépôt du rapport annuel et des états financiers pour 2024 | 19 h 50 |
| | <ul style="list-style-type: none">• Présentation du rapport annuel• Présentation des états financiers• Période de questions et commentaires du public• Ratification du rapport annuel et des états financiers | |
| | <i>Fin du scrutin, dépouillement et annonce des résultats.</i> | |
| 6. | Période d'informations des conseillers municipaux | 20 h 30 |
| 7. | Période de questions et commentaires du public | 20 h 40 |
| 8. | Divers | 20 h 55 |
| 9. | Levée de l'assemblée | 21 h 10 |

Note : L'horaire et à titre indicatif et peut être sujet à changement en fonction des discussions.



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Benoît Gosselin souhaite la bienvenue aux personnes présentes à l'assemblée générale annuelle du Conseil de quartier d'Orsainville.

Pour le bénéfice des citoyens présents, chaque administrateur livre une courte présentation.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les changements suivants ont été apportés dans l'ordre des sujets à l'ordre du jour :

Point 3 – Adoption du procès-verbal de l'AGA du mercredi 24 avril 2024

Point 4 – Dépôt du rapport annuel et des états financiers 2024.

Point 5 – Élections.

SUR UNE PROPOSITION DE M. CHARLES-ÉLIE FALLU, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 26 AVRIL 2023

CQO-25-AGA-01

SUR UNE PROPOSITION DE M. ÉRIC ROUILLARD, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 avril 2024 tel que proposé.

ADOPTÉ

4. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL ET DES ÉTATS FINANCIERS 2023

4.1 – Présentation du rapport annuel

Pour le bénéfice des citoyens présents, M. Benoît Gosselin fait la lecture du « Mot du président » (en annexe).

M. Benoît Gosselin rappelle aux citoyens présents les limites du quartier d'Orsainville, qui constitue l'un des six quartiers de l'arrondissement de Charlesbourg :

- Au nord : Rue de la Faune.
- A l'est : Boulevard du Loiret.
- A l'ouest : l'autoroute Laurentienne.
- Au sud : Boulevard Jean-Talon



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

M. Benoît Gosselin énumère les points suivants qui ont été traités par le Conseil de quartier en 2024-2025 :

- Protection des espaces verts et de la faune.
- Mobilité durable et sécuritaire.
- Loisirs et vie communautaire.
- Vivre-ensemble.
- Les services aux aînés.
- L'aménagement du territoire ce qui inclut l'environnement et la faune.

Mme Chantale Coulombe demande aux résidents de compléter le sondage qui permettra d'élaborer le plan d'actions du Conseil de quartier.

Les assemblées ordinaires du Conseil de quartier ont lieu tous les quatrièmes mercredis du mois. Neuf (9) assemblées ont été tenues cette année. Les sujets suivants ont été discutés :

- L'avancement des travaux.
- Plusieurs sujets pour améliorer la qualité de vie des citoyens et plusieurs séances d'information tenues par la Ville de Québec.
- Les comités :
 - Environnement.
 - Mobilité durable.
 - Sécurité routière.
 - Élaboration du plan d'action.

Le Conseil de quartier fut présent aux tables suivantes :

- Table de concertation vélo.
- Table de concertation du transport en commun.
- Table d'immigration de Charlesbourg

Mme Chantale Coulombe mentionne que le Conseil de quartier est amené à prendre part à certaines activités dans l'année :

- Conférences de mobilisation sur la Table gérée par le CCNQ et ce qui se passe au Parc des Moulins.
- Le Café interculturel de Charlesbourg qui vise le rapprochement des cultures et apprendre davantage sur la culture des personnes immigrantes.
- Fête organisée à chaque début d'été par la Maison des jeunes.
- Fête d'Halloween.

Mme Coulombe mentionne que les administrateurs du Conseil de quartier essaient d'être présents aux activités du quartier pour rencontrer les résidents.



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

Ceux-ci peuvent rejoindre le Conseil de quartier sur Messenger à quelle activité ils souhaiteraient la présence des administrateurs. Le Conseil de quartier apporte une importance à la question des aînés et souhaite l'apport des résidents afin de recueillir des suggestions et trouver des solutions.

Comité Environnement

Mme Lison Boulanger mentionne que le Comité Environnement a été formé suite à la présence du phragmite exotique le long de la rue du Périgord. Le Comité s'est attardé sur les sujets suivants :

- Éradication du phragmite exotique.
- Pétition mise en ligne par le mouvement d'action régional en environnement (MARE).
- Parc des Moulins.
- Commission scolaire des Premières Seigneuries – Terrain qui est redonné aux citoyens.
- Présentation du Collectif Canopée.
- Présentation du SAISO.
- Livres de M. Raymond Cayouette.

Comité mobilité et Comité sur la sécurité routière

Le Comité mobilité a travaillé sur les sujets suivants :

- Tableau sur les problématiques de sécurité routière.
- Participation à la stratégie de sécurité routière 2025-2029.
- Mobilité dans la couronne nord.
- Participation à la Table de concertation vélo.
- Les zones scolaires.

Élaboration du plan d'actions

Mme Chantale Coulombe demande aux résidents de compléter le sondage qui permettra d'élaborer le plan d'actions du Conseil de quartier.

Autres sujets :

- Parc à chiens.
- Point de service de la bibliothèque de Québec à Charlesbourg.

4.2 – Présentation des états financiers.



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

Mme Sonia Tchuembou donne une présentation sur les états financiers pour l'année 2023.

Avec un montant de 1,125.00 \$ en surplus, la situation financière du Conseil de quartier est excellente. Le Conseil de quartier a dépensé un montant de 1,176.00 \$ qui comprend principalement les frais de secrétariat (950.00\$) des frais bancaires et quelques activités. Mme Tchuembou invite les résidents à soumettre des projets d'initiatives afin de faire rayonner le quartier et améliorer le « vivre ensemble ».

4.3 – Questions et commentaires du public sur le rapport annuel

Mme Marie-Pierre Boucher mentionne que le plan régional des milieux hydriques a été approuvé par le Ministère de l'environnement du Québec en décembre 2024. La Ville a adopté ce plan le 5 février 2024. Un règlement de contrôle intérimaire (RCI) a été adopté pour protéger les 98.4% des milieux hydriques d'intérêt. Il ne peut y avoir de constructions par la suite.

Question : Vous êtes intervenus suite aux besoins de coûts additionnels pour les écoles. Est-il possible de connaître votre position?

Question : En ce qui concerne la protection des milieux humides et hydriques, que veut-on dire par le terme « blindé » ?

Réponse : Actuellement, cela crée une interdiction sur les usages, les constructions, les ouvrages et les travaux qui empiètent même sur les zones d'influence. Il y a bien sûr le milieu humide comme tel, mais aussi une zone un peu plus large qui assure qu'on ne peut pas empiéter sur ces milieux.

Réponse : M. Benoît Gosselin mentionne que le Conseil de quartier a été rejoint par Radio Canda pour connaître son opinion. Cette décision ne relève pas du Conseil de quartier, ni de la Ville de Québec. Par contre, il a fait part de ses inquiétudes. Il y aura 14 nouvelles classes, soit 11 classes et 3 classes de spécialité. Des craintes ont été apportées sur le déboisement du terrain de l'ancien jardin zoologique. La Commission scolaire fait un peu ce qu'elle veut dans ce dossier compte tenu qu'elle est sur son terrain. Présentement, il n'y a rien sur le terrain de l'ancienne serre indo-australienne, sauf du gazon.

Il est à notre avantage d'avoir deux nouvelles écoles qui furent construites. Il est important que les jeunes se sentent bien dans leur milieu d'apprentissage.

Mme Chantale Coulombe précise que le Conseil de quartier est invité à une table à la Commission scolaire pour discuter de cet enjeu. Le dossier sera suivi de près et ce fut très pénible de voir la destruction de cette serre. Des réponses claires sont nécessaires.



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

Question : Concernant les milieux humides et hydriques et le plan déposé par la Ville, est-ce qu'il est question des milieux qui appartiennent à un propriétaire privé?

Réponse : Même si les terrains appartiennent à des propriétaires privés, la Ville a produit une cartographie avec les organismes du Bassin versant et d'autres organismes pour identifier les milieux d'intérêt. On sait qu'il y a des milieux qui ont été visés comme « L'espace innovation Chauveau ». Il y a certains milieux humides d'intérêt qui seront perdus. Il y a un niveau potentiel de perte étant donné l'avancement de certains projets. Nous avons identifié ceux qui avaient un potentiel de perte pour protéger les autres milieux par la suite. Le pourcentage de 98,4 % représente 34 fois la superficie des Plaines d'Abraham.

Question : Dans son plan, est-ce que la Ville a ciblé des milieux d'intérêt à Orsainville? Est-ce que cela correspond à ce que le comité d'Orsainville a envisagé comme milieux humides dans son espace? Qu'en est-il des milieux humides d'intérêt dans Orsainville?

Réponse : Sur le plan qui a été déposé, on peut voir les endroits qui ont été identifiés.

Question : Dans combien de temps les nouvelles classes modulaires seront construites?

Réponse : M. Benoît Gosselin mentionne qu'il ignore la réponse qui a été reçue. Aucun nouveau développement n'a été apporté à ce sujet.

Question : Un appel de projet a été fait pour le terrain de la serre et la section plus au sud du Parc des Moulins. Qu'est-il advenu de cet appel de projet?

Réponse : La CCNQ exerce le leadership dans ce dossier. Un comité a été formé et nous présentera les points qui en ressortiront pour en débattre. Un suivi sera fait sur ce dossier

4.4 – Ratification du rapport annuel et des états financiers

Le Conseil de quartier dépose le rapport annuel et le bilan financier. Il ratifie également les actes des

5. ÉLECTIONS

5.1 – Informations relatives au déroulement des élections.

M. Ernesto Salvador Cobos mentionne que le Conseil de quartier d'Orsainville clôture sa deuxième année avec un budget de fonctionnement. Certains dossiers



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

se travaillent à long terme et beaucoup de travail a été fait au cours de cette année. Il félicite le Conseil de quartier pour le travail qui a été fait.

M. Ernesto Salvador Cobos fournit une présentation sur la mission et le mandat d'un Conseil de quartier. Elle précise que l'assemblée générale annuelle regroupe les membres du Conseil de quartier, c'est-à-dire tous les résidents du quartier de Vanier. Plus spécifiquement, les membres doivent être âgés de plus de 18 ans.

Qu'est-ce qu'un Conseil de quartier ? Il s'agit d'un interlocuteur privilégié de la Ville qui vise à permettre aux citoyens d'exprimer leur vision et leurs besoins, à l'égard de questions municipales qui concernent leur quartier. Exemple : l'aménagement du territoire et les propriétés municipales, la vie communautaire, la sécurité publique, le verdissement, etc. Les citoyens sont interpellés sur des dossiers précis et collaborent avec le Conseil de quartier.

Dans un esprit de collaboration avec la Ville, le Conseil de quartier formule beaucoup de recommandations à l'intention de la Ville pour améliorer la qualité de vie dans le quartier. Il émet des recommandations sur des projet de modifications aux projets de règlement d'urbanisme et tout autre projet touchant le quartier.

Le Conseil de quartier n'est pas un comité citoyen militant, d'intérêt ou de pression, ni un organisme de défense des droits, un organisme communautaire ou de charité, un comité de citoyens, un parti politique un organisme de loisir ou un bureau de plaintes.

Des documents privilégiés sont partagés et un esprit de collaboration est recherché. Le Conseil de quartier émet des recommandations à la Ville, mais elles ne sont pas décisionnelles. Le Conseil de quartier est consulté pour des projets de modifications aux règlements d'urbanisme, organiser une activité publique de consultation pour émettre des opinions et tenir des consultations publiques demandées par la Ville ou de sa propre initiative. Le service 311 est dédié pour les plaintes.

Le Conseil de quartier émet des résolutions dans lesquelles il fait part à la Ville d'une situation particulière qui n'est pas conforme aux attentes des citoyens et vont, à l'occasion, donner des pistes de solutions. Cela peut porter sur l'offre de services, la mise en œuvre d'un projet municipal, etc.

Au sein d'un conseil de quartier, on traite d'enjeux collectifs à plus grande échelle. D'abord et avant tout à l'échelle du quartier, cela n'empêche pas d'avoir des recommandations particulières pour des rues, comme les enjeux de trottoirs, la sécurité routière, qui concernent beaucoup de citoyens.

Le Conseil de quartier reçoit un budget de fonctionnement de 2,500.00 \$ par année de la part de la Ville. Il est utilisé majoritairement pour les frais de



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

secrétariat, occasionnellement pour un lunch lors de rencontres de travail et financer de petites activités.

A chaque année, il y a une subvention offerte de 3,000.00 \$ pour un projet en lien avec la sécurité routière, lequel peut être partagé avec les écoles. Il existe des budgets pour des projets d'initiative jusqu'à 10,000.00 \$ qui serait d'intérêt pour le quartier, lequel est mené par le Conseil de quartier. Il existe aussi une nouvelle subvention de 4,000.00 \$ en développement durable pour créer une oasis de verdure sur un coin de rue, dans une école, etc. Le Conseil de quartier a un rôle de base, mais s'il veut pousser et créer des projets, il a quand même accès à différentes subventions à la Ville et peut également obtenir d'autres fonds provenant de différentes sources.

Suite l'entrée en vigueur du règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier le 15 mars 2024, le Conseil de quartier est chapeauté par un Conseil d'administration composé de dix (10) postes électifs et un (1) poste coopté qui sont les suivants :

- Quatre (4) postes dédiés aux hommes.
- Quatre (4) postes dédiés aux femmes.
- Deux (2) postes neutres.
- Un (1) poste coopté – Nommé par les élus du Conseil d'administration.

Le Conseil de quartier est un organisme à but non lucratif. Il est géré par des administrateurs bénévoles et qui ont certaines responsabilités. Pour occuper un poste d'administrateur au sein d'un Conseil de quartier, il faut avoir à cœur son quartier. On ne se présente pas comme administrateur pour régler un problème relié à sa propre rue. Il faut toujours privilégier l'intérêt des résidents du quartier.

Il fournit une explication sur les postes cooptés. Il s'agit d'un poste différent des postes élus, car c'est le Conseil d'administration qui choisit une personne pour faire partie de son Conseil. Cette personne doit être âgée de plus de 18 ans, être membre d'une institution (école, entreprise ou organisme communautaire) et être résidente du quartier de Vanier. Elle doit récolter dix signatures pour appuyer sa candidature.

A chaque mois, le Conseil d'administration tient des assemblées ordinaires auxquelles les résidents du quartier peuvent assister. Cinq administrateurs doivent être présents pour adopter les résolutions du Conseil d'administration. Les assemblées sont publiques.

Suite à l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier, les réunions peuvent être tenues officiellement en mode hybride. Il faut obligatoirement trois membres du Conseil d'administration en présentiel et l'un d'entre eux doit présider l'assemblée. L'assemblée générale annuelle doit être tenue en présentiel uniquement. Un administrateur coopté ne peut pas agir comme président d'une assemblée.



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

Les administrateurs élus peuvent choisir la durée de leur mandat, soit un ou deux ans et le mandat des administrateurs élus est en alternance. Un poste coopté est obligatoirement d'une durée d'un an ou jusqu'à la prochaine assemblée générale et ce poste est renouvelable. Il y a alternance dans la nomination des administrateurs, ce qui permet d'assurer une continuité.

A compter du 14 mars 2024, M. Ernesto Salvador Cobos, conseiller en relations publiques, devient le président d'office pour les élections, suite aux modifications apportées dans le règlement du fonctionnement des conseils de quartier.

Un conseil de quartier est un organisme à but non lucratif dont les règles de fonctionnement sont encadrées par la Ville de Québec. Il ne peut exister sans la participation de la Ville. Il est rattaché à la Ville de Québec qui donne les règles de fonctionnement. C'est un organisme consultatif reconnu par la Ville. Ce n'est pas un organisme décisionnel. Les élus sont présents pour poser des questions et obtenir l'avis des résidents du quartier. C'est un espace de dialogue et de collaboration entre les citoyens, les élus, les fonctionnaires et les acteurs du milieu. On souligne le mot « collaboration » : un conseil de quartier n'est pas là pour exiger, mais pour établir une communication et essayer de trouver des solutions aux problèmes. C'est un lieu d'expression de points de vue pour les intérêts des résidents du quartier, commerçants, piétons, cyclistes, bref, tout le monde.

Un conseil de quartier a pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins à l'égard des questions qui concernent leur quartier, notamment à ce qui a trait à l'aménagement du territoire, des propriétés municipales, des espaces publics et communautaires et la sécurité publique. Il ne s'agit pas de se substituer à la police, mais plus en sécurité dans son sens plus large, comme la sécurité routière.

Un conseil de quartier n'est pas un groupe d'intérêts et de pression, un organisme de défense des droits, un organisme communautaire ou de charité. Il y a un budget de fonctionnement pour le conseil de quartier et celui-ci peut ajouter d'autres ressources pour la mise en place de projets d'initiative qui peut atteindre 10,000.00 \$. Cependant, ces dépenses doivent se faire en collaboration avec le Conseil d'administration (CA) et doivent correspondre avec le plan d'actions et le programme de travail du CA.

Un conseil de quartier n'est pas un comité de citoyens, un parti politique ni un organisme de loisirs. Il peut collaborer à la réalisation de certaines activités publiques pour le bénéfice du quartier, mais ce n'est pas à lui d'organiser des événements et des activités de loisirs, de sports, etc.

Un conseil de quartier n'est pas un bureau de plaintes. Des citoyens peuvent identifier une problématique, mais ce n'est pas au CA de résoudre les problèmes potentiels des citoyens. Ces derniers doivent joindre le 311, qui est un service municipal. Parfois, les fonctions des conseils de quartier peuvent se rapprocher de tout cela, mais ce n'est pas strictement leur fonction.



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

Le poste coopté doit être élu aux deux tiers des voix par le Conseil d'administration tout au long de l'année qui vient. Si les postes neutres ne sont pas élus, ces postes deviennent des postes cooptés.

Un administrateur coopté de peut occuper la présidence du Conseil d'administration. Les résolutions doivent être prises par cinq (5) administrateurs à toutes les séances. Avec le nouveau règlement sur le fonctionnement des Conseils de quartier, les assemblées hybrides sont officielles, mais il faut un minimum de trois administrateurs en présence. Un administrateur doit être désigné comme président si ce dernier est absent. Les administrateurs élus ont un mandat d'un an ou de deux ans.

M. Ernesto Salvador Cobos mentionne que les postes des administrateurs suivants doivent être renouvelés :

- Mme Sonia Tchuembou – deux ans, soit jusqu'en 2027.
- Mme Lison Bélanger – deux ans, soit jusqu'en 2027.
- Mme Chantale Coulombe – Un an, soit jusqu'en 2027.
- M. Benoît Gosselin – Deux ans, soit jusqu'en 2027.

Les postes suivants sont à combler :

- Un poste d'administrateur pour une durée de deux ans.
- Un poste d'administrateur pour une durée d'un an.
- Un poste neutre pour une durée d'un an.
- Un poste neutre pour une durée de deux ans.

Appel de candidatures

Les candidatures suivantes ont été reçues et sont valides.

Pour les femmes : Mme Lison Boulanger et Mme Sonia Tchuembou.

Pour les hommes : M. Benoît Gosselin et M. Charles-Élie Fallu.

M. Éric Rouillard doit présenter sa demande comme administrateur pour une durée d'un an à la prochaine assemblée ordinaire qui aura lieu en septembre.

M. Ernesto Salvador Cobos procède à un premier appel de candidature pour les postes dédiés aux hommes et aux femmes, ainsi que les deux postes neutres. Comme l'appel de candidature qui s'est déclaré est productif, les personnes ci-dessus sont nommées par acclamation.

Pour le bénéfice des membres présents dans la salle, Mme Chantale Coulombe transmet le message de M. Émile Grégoire, suite à sa démission, dans lequel il mentionne qu'il a apprécié l'expérience qu'il a vécue au Conseil de quartier et souhaite s'impliquer à nouveau suite à sa décision de résider dans un autre



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

quartier de la Ville. M. Moussa Diarso et M. Éric Rouillard ont également soumis leur démission pour des raisons personnelles et/ou professionnelles.

La cooptation d'administrateurs pourra s'effectuer à la prochaine assemblée ordinaire du Conseil de quartier en mai. Il y aura deux postes qui pourront être cooptés.

Les postes cooptés sont d'une durée d'un an ou jusqu'à la prochaine assemblée générale. Leur mandat est renouvelable à l'échéance. Un candidat a la possibilité de compléter à nouveau le bulletin de candidature et de se présenter. On procède à l'élection de cinq membres une année, et cinq autres l'année suivante, en alternance.

Selon le nouveau règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier, un candidat qui obtient le plus grand nombre de votes peut décider de la durée de son mandat. Les membres du Conseil d'administration sont soumis au code d'éthique et de déontologie de la Ville de Québec. Ils ne peuvent pas agir en fonction de défavoriser ou contrecarrer un parti politique municipal. Toute personne doit se comporter de manière à ce que les délibérations se déroulent de façon calme, respectueuse et digne.

Présentation des candidates et des candidats

Les candidats élus se présentent afin d'être mieux connus des membres présents dans la salle.

Ouverture du scrutin

Comme les membres qui ont présenté leur candidature ont été élus par acclamation, aucun scrutin n'a été tenu.

6. PÉRIODE D'INFORMATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Mme Marie-Pierre Boucher désire féliciter les administrateurs qui ont été élus ainsi que les nouveaux administrateurs et ceux qui quittent le conseil d'administration, soit M. Moussa Diarso, M. Émile Grégoire et M. Éric Rouillard.

6.1 – Vacances estivales

Mme Marie-Pierre Boucher mentionne que les inscriptions ont débuté dans la semaine précédente, soit dans la semaine du 14 avril 2025, pour les camps de jour d'été. Un travail sera effectué avec les organismes communautaires pour faciliter les inscriptions. En étalant les heures, les plates-formes ne seront pas surchargées et les goulots d'étranglement seront fortement amoindris. Mme Boucher a procédé à un sondage auprès de la population et tout s'est très bien passé dans Charlesbourg.



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

Le site Internet de l'école de l'Ancre fut plus difficile en termes d'inscriptions parce qu'il n'y avait pas de places pour le nombre de personnes qui ont eu accès au site. Il reste des places disponibles dans différents sites comme au Patro et au Trait-Carré.

Le parc Bon Pasteur n'offre pas de camps de jour cette année à cause des rénovations, mais il y a quand même de la place à Charlesbourg. Les travaux consistent dans la coupe d'arbres et la patinoire couverte réfrigérée dont la construction est commencée. Les résidents recevront un accroche-porte fournissant des explications sur l'aménagement et sur le site Internet de la Ville de Québec pour les informations sur la consultation. La séance aura lieu en ligne, mais la date reste à déterminer (fin mai/début juin). La convocation sera transmise au Conseil d'administration ainsi qu'aux abonnés du Conseil de quartier. Les résidents peuvent inscrire leur nom sur la feuille disponible à cet effet à la sortie de la salle.

6.2 – àVélo

Mme Boucher précise que le programme àVélo est disponible à Charlesbourg, mais non à Orsainville pour le moment. Les CEGEPs de Limoilou et Charlesbourg ont maintenant une station AVélo. Le déploiement a donc dépassé la 41^e rue.

Le Conseil de quartier peut faire pression auprès des élus pour ces derniers puissent intervenir. Lorsque les administrateurs d'un conseil de quartier font des interventions, les élus disposent d'une légitimité supplémentaire pour l'avancement des dossiers au sein de l'administration municipale.

6.3 – Consultation publique sur les unités d'habitation accessoires

Suite aux changements apportés à la réglementation, Mme Boucher mentionne qu'il est possible d'avoir de petites maisons dans un fond de cour et ainsi, faire de la densification douce dans les quartiers.

Lors des consultations, des citoyens ont mentionné qu'il était possible d'aller plus loin et qu'il serait possible d'ajouter « plus un » lorsqu'il y a un duplex, etc. La Ville de Québec pourrait ouvrir en peu plus dans le règlement afin de donner plus de souplesse et permettre à d'autre de la faire. La première mini-maison a été installée à Charlesbourg.

6.4 – Comité de mise en valeur du Parc des Moulins

Les élus.es ont été invités.es à participer au comité, ainsi que M. Claude Lavoie.

6.5 – Mobilité de la couronne nord

Le comité « Mobilité couronne nord » a mis en place certaines actions dans ce dossier. Les boulevards2.0 facilitent la sécurité, le confort, la connectivité, la



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

fluidité et un cocktail de mobilité. Le premier boulevard sera sur la rue de la Faune avec deux voies de chaque côté, l'intégration d'une piste cyclable, les trottoirs et un meilleur transport en commun. Ces travaux seront effectués sur deux ans et commenceront à l'été 2025. La rue de la Faune se rendra jusqu'à Saint-Émile, mais d'autres informations demeurent à valider.

Le boulevard Louis XIV sera le prochain boulevard. Les travaux du Ministère des Transports offre une opportunité pour que la Ville puisse faire ses propres travaux.

Pourquoi les travaux sont-ils plus long dans la couronne nord ? La Ville utilise des opportunités pour faire des travaux, car la configuration des infrastructures sont différentes de celles du Centre-ville où les opportunités sont plus nombreuses considérant la désuétude des infrastructures. Il faut créer nos propres opportunités et non les attendre.

6.6 – Intervention de M. Éric Ralph Mercier

Tel que Mme Boucher l'a précisé au début, M. Éric Ralph Mercier désire féliciter les nouveaux administrateurs du Conseil de quartier d'Orsainville ainsi que les citoyens présents à l'AGA. Le Conseil de quartier effectue du bon travail. C'est du ressourcement pour les élus. M. Mercier désire remercier M. Ernesto Salvador Cobos qui nous fournit des informations de façon professionnelle sur les consultations publiques. Nous sommes trois élus.es dans l'arrondissement de Charlesbourg.

Il remercie également M. Michel Lagacé est l'instigateur du Conseil de quartier d'Orsainville car ce dernier a besoin de relève.

M. Mercier précise qu'il existe un droit pour les élus.es de recevoir de la formation à l'Hôtel de Ville. Nous avons reçu de la formation sur le site Internet de la Ville de Québec portant sur la sécurité civile en cas d'urgence. A ce sujet, mais aussi sur toute sorte de sujets reliés sous l'onglet « Faire face », M. Mercier dépose une brochure intitulée « Prêt à faire face – Plan familial d'urgence », ainsi qu'un carton produit par la sécurité civile et la Ville de Québec.

Que fait-on en cas d'urgence, soit un incendie, débordement d'une rivière et d'autres événements qui mettent en danger la sécurité personnelle et les biens des citoyens. Que fait-on si la maison brûle et que doit-on apporter? Que fait-on lors d'un tremblement de terre? Les citoyens doivent donc développer les réflexes appropriés. Le Gouvernement du Québec impose aux élus.es d'assister à cette formation. Le code QR sera publié sur la page FaceBook du Conseil de quartier.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

7.1 – Identification des rivières



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

M. Lagacé mentionne qu'il a un projet qu'il désire communiquer à la Ville, soit l'identification des rivières dans le quartier qui n'a pas été révisé depuis 6 à 7 ans. Il a déjà fait différentes demandes avec une liste complète qu'il a produite sur les rivières non identifiées. Avec le nouveau pont, il n'y a plus aucune identification de rivières. Il s'est adressé à plusieurs services, mais sa demande est restée lettre morte.

Il est important d'identifier nos rivières et nos ruisseaux, ce qui peut être important en cas d'urgence. Il est toujours possible qu'une personne tombe dans une rivière et que les services d'urgence se demandent sur quelle rivière ou s'il y a épanchement de produits dangereux. Il y a eu trop de négligence depuis des années. L'identification est également importante pour valoriser nos cours d'eau.

Il faut que les résidents connaissent leurs rivières. Son intervention auprès du Conseil de quartier constitue son dernier recours. Il y a aussi des rues qui ne sont pas identifiées et parfois invisibles. L'identification est une richesse pour le quartier et il faut les faire connaître. On veut réactiver des zones de marche le long des rivières.

M. Éric Ralph Mercier appuie la demande de M. Lagacé, car il est important de connaître l'histoire de nos rivières.

7.2 – Réparations des rues

Un citoyen demande pourquoi les « nids de poule » qui sont réparés doivent être à nouveau réparés l'année qui suit. Mme Lison Bélanger se demande si les entrepreneurs qui en font les réparations le font de façon adéquate. Donc, il faut toujours recommencer. Comment alors faut-il négocier les contrats qui sont octroyés afin qu'on puisse tenir des changements climatiques ? La situation sur la rue des Fauvettes est particulièrement critique.

Pour la question des « nids de poule », les résidents doivent rejoindre le 311.

Action

Mme Marie-Pierre Boucher fera une recherche pour obtenir l'information.

7.3 – Ramassage des résidus verts

Mme Lison Boulanger demande s'il y a eu des développements concernant la date de fin du ramassage des résidus verts. Cette date est-elle toujours établie à la mi-mai ?

M. Éric Ralph Mercier mentionne que les standards du Ministère des transports du Québec (MTQ) ne sont pas les mêmes concernant le ramassage des résidus printaniers.



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

Action :

Mme Marie-Pierre Boucher fera des recherches pour obtenir de l'information à ce sujet.

7.4 – Réparation de la toiture de la bibliothèque de Charlesbourg

Un citoyen demande quelle est la situation de la reconstruction de la toiture de la bibliothèque.

Mme Marie-Pierre Boucher mentionne que cette toiture est en place depuis 2006 et dans les dernières années, en 2015, il y a eu de l'infiltration d'eau. Ce n'est pas la toiture qui est en cause, mais les revêtements et les parapets. La Ville a exercé un recours contre toutes les parties qui furent impliquées ; la Ville a obtenu gain de cause. Il y eut un règlement hors-cour et la Ville a obtenu quelques millions.

La Ville a lancé la rénovation de la bibliothèque. L'extérieur sera refait ainsi que les parapets. La structure et la toiture sont en bon état. Les travaux se sont prolongés quand il a été remarqué que l'autre portion, qui date de 1903, était infestée de moisissures dans le sous-sol de l'ancien couvent. Le contrat a été ouvert pour procéder au reste des rénovations. Il s'agissait de deux projets distincts, soit le premier où l'on retrouve des enjeux dans la construction de la toiture, et le deuxième qui porte sur l'usure, la problématique reliée à la structure et la solidification de l'édifice.

Il n'est pas possible de savoir si la Ville pourrait avoir des recours, par contre elle utilise les recours aussitôt qu'il est possible de le faire.

8. DIVERS

M. Benoît Gosselin mentionne que les résidents ont toujours accès au sondage qui servira à connaître les préoccupations et comme outil de travail pour produire le plan d'actions du Conseil de quartier.

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M. Benoît Gosselin lève l'assemblée générale annuelle à 21 h 09.

M. Benoît Gosselin, président

M. Charles-Élie Fallu



**CONSEIL
DE QUARTIER
D'ORSAINVILLE**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE
LISTE DES RÉOLUTIONS ADOPTÉES AU PROCÈS-VERBAL**

No de la résolution	Objet	Page
CQO-25-AGA-01	Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 26 avril 2024.	3